

Accise—Loi

Dans mon intervention, hier soir, j'ai expliqué en détail la portée de ces augmentations. J'ai également fait remarquer que depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a accru de façon marquée les taxes de vente et d'accise. De plus, ces dernières s'appliquent également sur un plus grand nombre d'articles. Le gouvernement conservateur a imposé des taxes accrues sur les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les tablettes de chocolat, les vitamines, les matériaux d'isolation, les produits de l'essence, les matériaux de construction et d'autres produits manufacturés.

J'ai signalé également le caractère régressif des taxes de vente et d'accise. Il s'agit, fondamentalement, de taxes cachées. Lorsqu'un consommateur ou un contribuable achète un article, il ou elle ignore le pourcentage du prix qui constituent ces taxes au pourcentage très souvent fort élevé. Contrairement à la taxe de vente provinciale qui est ajoutée à un article au moment de l'achat, les taxes fédérales de vente et d'accise sont incluses dans le prix d'achat. Il s'agit de taxes cachées qui permettent au gouvernement de venir prendre de l'argent dans les poches des contribuables. Ces derniers ignorent qu'ils paient une taxe. Or, ces taxes coûtent à la famille moyenne canadienne des centaines de dollars par an. En fait, depuis l'élection du gouvernement, le contribuable moyen paie quelque 800 \$ de plus par an en taxes cachées.

Bien entendu, le gouvernement justifie le projet de loi C-14 et d'autres mesures qui augmentent le fardeau fiscal du Canadien moyen en invoquant la nécessité de réduire le déficit. Durant mon intervention, hier soir, j'ai déclaré que nous, néo-démocrates, nous inquiétons également du déficit. Les sommes consacrées chaque année au service de la dette pourraient être utilisées à d'autres fins. Nous ne sommes absolument pas d'accord avec le gouvernement qui prétend, à l'instar du gouvernement libéral précédent, que les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens et que nous consacrons trop d'argent aux programmes sociaux. Je ne partage absolument pas cette opinion. Par rapport à d'autres pays industrialisés, le pourcentage de notre produit national brut consacré aux programmes sociaux est l'un des plus bas. Il est inférieur à celui de l'Italie, de l'Irlande, des Pays-Bas, du Danemark, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suède, de la Norvège et de la France. Par programmes sociaux, j'entends les pensions, les allocations familiales, l'éducation, et les programmes de santé et de soutien du revenu. Proportionnellement à notre capacité de production, nous dépensons moins sur ces programmes que les autres membres de l'OCDE. Ce n'est pas que nous vivions au-delà de nos moyens, et ce n'est assurément pas le cas si nous nous comparons aux autres pays industrialisés.

Comment expliquer le déficit actuel? Dans mon intervention d'hier soir, j'ai fait valoir que ce déficit était imputable à l'absence chez nous d'une politique fiscale équitable. Nous n'imposons pas de manière équitable les grandes entreprises et les riches qui ont les moyens de payer. Ceux qui peuvent payer de l'impôt ne versent pas leur juste part. Nous avons ainsi perdu des milliards de dollars du fait de l'absence d'une politique fiscale équitable.

J'ai cité l'exemple du caissier de la Banque Royale du Canada. En 1983, ce caissier aurait versé au fisc une somme plus importante que son employeur, la banque, bien que celle-ci ait réalisé des bénéfices de plus de 300 millions de dollars.

Mais pour rendre la pilule encore plus amère, le gouvernement du Canada a donné à la Banque Royale du Canada plus de 6 millions en crédit d'impôt cette même année. Non seulement la banque a-t-elle réalisé des bénéfices de plus de 300 millions sans avoir à payer un sou d'impôt sur la somme, mais elle a même reçu de l'argent du gouvernement. Ce n'est qu'un exemple. Il suffirait d'examiner les déclarations d'impôt de toutes les autres banques pour constater qu'elles non plus ne paient pas leur juste part.

Il y a aussi l'exemple du jeune pompiste qui travaillait à la *Shell Oil* en 1983. Il a payé lui aussi sur son maigre revenu plus d'impôt que *Shell Oil* la même année. Si le régime fiscal avait été équitable, nous n'aurions pas le déficit d'aujourd'hui.

Nous pouvons en rejeter le blâme sur le gouvernement libéral des années précédentes. En fait, il doit accepter une bonne partie de la responsabilité pour cette situation. Mais le gouvernement a changé en 1984. Les Canadiens espéraient que leurs nouveaux dirigeants prendraient une nouvelle orientation; or ces derniers se sont contentés de conserver les mêmes principes, c'est-à-dire la théorie des retombées indirectes. Selon cette théorie, si des sociétés comme *Shell Oil* et la Banque Royale du Canada obtiennent de bons résultats, leurs bénéfices finiront par être recyclés sous forme de nouveaux investissements, de nouvelles immobilisations, de nouveaux emplois, et ainsi de suite. Nous avons toutefois pu constater que la théorie dite du percolateur ne fonctionne pas en réalité. Les bénéfices supplémentaires, les exonérations fiscales et les échappatoires consentis aux grandes entreprises n'ont pas donné lieu à la création des emplois attendus. Les profits supplémentaires ont servi en bonne partie à des prises de contrôle et à des fusions. Aujourd'hui, l'économie canadienne est l'une des plus centralisées et des plus concentrées du monde occidental. Le régime fiscal actuel sert à financer la plupart des prises de contrôle de sociétés. Autrement dit, elles sont financées et favorisées par les contribuables canadiens. Non contents de relever les aspects inéquitables du régime, les néo-démocrates exigent des changements ou une réforme fiscale authentique.

Le ministre des Finances a présenté à la Chambre un exposé sur la réforme fiscale. Nous accueillons certes favorablement cette volonté de réforme fiscale. Si le gouvernement se montre sincèrement désireux d'instituer un régime fiscal juste et équitable, nous l'appuierons sans réserve. Malheureusement, nous soupçonnons le gouvernement de s'apprêter à nous jouer un tour de passe-passe.

● (1120)

Le ministre présentera effectivement un programme de réforme fiscale qui supprimera certaines échappatoires, visera à simplifier le régime fiscal et réduira peut-être même les taux d'imposition des Canadiens ordinaires. Cependant, nous soupçonnons fortement que, tout en réduisant les taux d'imposition des Canadiens ordinaires, il fera augmenter, comme il l'a fait dans le projet de loi C-14, le montant total d'impôt que les familles canadiennes moyennes auront à verser indirectement sous forme de taxes de vente invisibles.

Le gouvernement a compté davantage que ses prédécesseurs sur les taxes de ventes cachées comme source de revenu. En fait, il a annoncé qu'il proposerait bientôt une sorte de taxe à la valeur ajoutée ou de taxe sur les transactions commerciales. Nous attendons les propositions du gouvernement dans ce